

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 avril 2016 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Mario Cardinal
M. Alexandre Zalac

Était absente la conseillère: Mme Lise Charest (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

46-04-16

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47-04-16

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

48-04-16

Re : La grande traversée cycliste (LGT) – Autorisation de parcours

CONSIDÉRANT QUE l'événement La grande Traversée cycliste (LGT) est un événement cycliste qui invite les jeunes du secondaire à se surpasser en traversant, à vélo, tout en promouvant de saines habitudes de vie à travers l'exercice physique;

CONSIDÉRANT QUE l'événement sera de passage dans notre municipalité le 19 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le parcours traversera le territoire de Très-Saint-Rédempteur en provenance de Rigaud sur une courte distance, soit le 2^e rang, la montée Primeau, le chemin du Petit Brûlé pour se terminer sur Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu :

D'APPUYER l'événement cycliste La grande Traversée cycliste 2016 et l'autoriser à circuler sur notre territoire le 19 mai 2016, selon le parcours mentionné précédemment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49-04-16

Re : Demande de contribution financière – Harmonie de la Cité

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu de contribuer à cette campagne de financement pour un montant de 50.00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50-04-16

Re : Entente intermunicipale - Fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT)

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisée en matières dangereuses afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Ville de Vaudreuil-Dorion, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a en sa possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 20 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au Règlement n°1709 sur la tarification pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-252 adoptée par la Ville de Vaudreuil-Dorion par laquelle la Ville offre, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marthe couvrait la municipalité de Très-Saint-Rédempteur en sécurité incendie et donc acquittait sa part dans le partage des coûts ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur adhère à ladite entente pour éviter toute forme de confusion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu :

QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur approuve l'entente préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT), le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 ;

QUE le maire Jean Lalonde ou la directrice générale Louise Sisle Héroux et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la contribution financière annuelle soit acquittée par le Service de sécurité incendie de Rigaud, suivant les termes de l'entente intervenue le 18 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

51-04-16

Comptes à payer

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **81 324,66 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1600074 à C1600102	52 678,13 \$
Paiement AccèsD (L) L1600030 à L1600045	16 084,91 \$
Chèques de salaires nos D1600039 à D1600060	12 561,62 \$

GRAND TOTAL

81 324,66 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états financiers pour l'exercice 2015

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des états financiers 2015 complétés par la firme Goudreau Poirier, comptables agréés.

52-04-16

Renouvellement du mandat de la firme Goudreau Poirier pour 2016

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de reconduire le mandat de vérification comptable avec la firme Goudreau Poirier, comptables agréés, pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

53-04-16

Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à un virement de crédit nécessaire aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **2000.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-330-00-622) «SABLES (pour mélanger à abrasif)» au poste budgétaire (02-330-00-621) «ABRASIF».

Un montant de **1000.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-330-00-635) «SEL» au poste budgétaire (02-330-00-621) «ABRASIF».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

54-04-16

Adoption du règlement numéro 213-2016

Adoption du Règlement n° 213-2016 modifiant le règlement n° 178 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Suivant les modifications du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en date du 31 mars 2016 ;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 178 est remplacé par le suivant :

Article 2

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans un cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Jean Lalonde,
Maire

Louise Sisle Héroux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : dispensé par le MAMOT

Adopté le 12 avril 2016

Publication faite à la Gazette officielle – 9 mars 2016

Entrée en vigueur – 1^{er} août 2016 début de la perception de la taxe par les télécommunicateurs pour le compte du ministère du Revenu du Québec

Avis public donné le 13 avril 2016

GESTION DU TERRITOIRE

55-04-16

Bell – Demande d'intervention

CONSIDÉRANT QUE Bell a présenté une *Demande d'intervention* datée du 4 avril 2016 concernant le remplacement et le transfert de torons et de fils de service sur la route Principale (route 325) entre le chemin de la montée Primeau et la rivière Grasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu :

QUE le conseil autorise Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, à compléter, approuver les documents transmis par Bell et à signer lesdits documents se rapportant à la *Demande d'intervention* datée du 4 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

56-04-16

Demande d'aide financière «Petite voirie» – Programme PAARRM

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux d'asphaltage à plusieurs endroits sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur et que les rues suivantes nécessiteront des investissements majeurs (*les rues chemin des Pommiers-Fleuris, des Colibris, des Merles, des Mélèzes, des Hérons, des Orioles et la montée Primeau*).

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu qu'une demande d'aide financière d'un montant de 30 000.00 \$ soit adressée à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, dans le cadre du Programme d'aide à

l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), afin que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur puisse effectuer des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

57-04-16

Acceptation de la soumission pour la coupe et l'entretien du parc Cavaleri

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu :

QUE la municipalité accorde le contrat pour la coupe du gazon et l'entretien du parc Cavaleri à la firme Dominic Favreau, paysagiste enr. pour un montant de 1600 \$, toutes taxes en sus, tel que figurant sur la soumission numéro 467414.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

58-04-16

Appel d'offres sur invitation – Fauchage des rues et des sentiers (2016)

CONSIDÉRANT que la municipalité entame le processus d'appel d'offres sur invitation afin d'effectuer les travaux de fauchage aux abords des routes (latéral) sur une longueur d'environ 13 km et le fauchage des sentiers «L'envolée de castor» et «Le ravage» ainsi qu'autour des barrières sur une longueur approximative de 2 km, à raison de deux coupes au cours de l'été, soit à la fin du mois de juin et août pour la saison estivale 2016;

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offre sur invitation auprès de trois entrepreneurs afin d'effectuer les travaux de fauchage des abords de rues et des sentiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

59-04-16

Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT les plaintes reçues de citoyens concernant l'état de dégradation de la chaussée dans le secteur du chemin des Pommiers-Fleuris;

CONSIDÉRANT la promesse de subvention accordée par le Ministère des Transports par l'entremise de la députée madame Lucie Charlebois en date du 26 septembre 2014;

ATTENDU QUE la municipalité recevra un second montant dans le cadre de la subvention du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2015-2016;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de Pommiers-Fleuris pour un montant subventionné de 45,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des travaux d'excavation de plusieurs pierres sous une partie de section asphaltée et remplissage de trous sur le chemin des Pommiers-Fleuris à l'été 2015 afin de minimiser les dommages à la surface;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'asphaltage de certaines sections de la chaussée qui sont devenues nécessaires sur le chemin des Pommiers-Fleuris;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu que les documents d'appels d'offres soient préparés et acheminés à trois entreprises invitées pour effectuer des travaux d'asphaltage sur cette rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60-04-16

Autorisation de procéder aux travaux de voirie printaniers

CONSIDÉRANT les dommages causés par le dégel et les pluies abondantes que nous avons reçues ce printemps;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de procéder aux travaux nécessaires principalement sur les rues des Hérons,

Oscar McDonnell, des Frênes, des Orioles. Sur le chemin du Ruban et la montée Primeau.

Que les coûts liés à l'achat d'asphalte et de pierre soient affectés au poste budgétaire 02-320-00-620.

Que les travaux nécessitant le remplissage de trous d'asphalte ou de pierre soient réalisés par la firme Les puits artésiens G. Lefebvre au coût horaire de 80,00 \$ et que les travaux de nivelage soient réalisés par la firme Construction Sainte- Marthe. Que le montant net de ces dépenses soit affecté au poste budgétaire 02-320-00-531.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

Période de questions

61-04-16

Levée de la séance

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 30.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice générale
et secrétaire-trésorière